

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 FEVRIER 2025

Etaient présents : Mrs. DEQUESNE, BENOIST, BOULIER, DENOYER, GIBOREAU, LETOUE, SUEUR
Et Mmes BLOQUEL, LECOMTE-LEHMANN,

Etaient absents : Mme et Mrs. LABOULLE, COURTOIS, TARLIE, LELIEVRE (pouv à M. BOULIER),
TREBOT (pouv à M. SUEUR)

Secrétaire de séance : M. DENOYER

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2025.

II) COMPTE ADMINISTRATIF 2024

25-05 Compte administratif 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LECOMTE Christiane, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur DEQUESNE Christophe, Maire, **qui ne participe pas au vote**, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résult rep + Affect		445 469,31	97 488,61		97 488,61	445 469,31
Opérations de l'exercice	632 314,66	723 051,28	110 089,94	167 825,49	742 404,60	890 876,77
TOTAUX	632 314,66	1 168 520,59	207 578,55	167 825,49	839 893,21	1 336 346,08
Résultats de clôture		536 205,93	39 753,06		39 753,06	536 205,93
Restes à réaliser			32 155	18 660		

2°) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire, des différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III) COMPTE DE GESTION 2024

25-06 Compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV) AFFECTATION DU RESULTAT

25-07 Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de 536 205,93 € en section de fonctionnement
- un déficit de 39 753,06 € en section d'investissement,
- des restes à réaliser s'élevant à 32 155 € en dépenses
et à 18 660 € en recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

En section d'investissement

- Affectation de la somme de 39 753,06 € en déficit reporté au compte 001.
- Affectation de la somme de 53 248,06 € au compte 1068

En section de fonctionnement

- Affectation de la somme de 482 957,87 € en excédent reporté au compte 002.

V) TAUX D'IMPOSITION 2025

25-08 Taux d'imposition 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la pression fiscale et de reconduire, pour l'année 2025, les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la proposition du Maire,
- Adopte, pour l'année 2025, les taux d'imposition communaux suivants :
 - FB : 46,80
 - FNB : 46,45
 - TH : 11,78

25-09 Refonte du site officiel de Saint-Aubin-le-Cauf

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le site officiel actuel de Saint-Aubin-le-Cauf est arrivé à échéance. Il souhaite refondre le site pour le rendre plus moderne et réorganiser son contenu, d'apporter des aménagements graphiques et techniques pour adapter le site aux évolutions des techniques du web et aux nouveaux besoins des administrés.

Pour cela, la commune a donc contacté la société Anima Net afin d'obtenir une proposition.

Le chiffrage de la prestation se décompose ainsi :

- | | |
|---|----------|
| - Graphisme | 200 € HT |
| - Développements techniques | 700 € HT |
| - Intégration des contenus (textes et photos) | 250 € HT |

un total de 1 150 € HT soit 1 380 € TTC

L'hébergement et la maintenance pour un montant par mois de 25 € HT soit 30 € TTC.

Dépôt et gestion du nom de domaine :

.FR : par an : 39 € HT soit 46,80 € TTC

.COM : par an : 43 € HT soit 51,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la nécessité de maintenir un site officiel pour la commune
- Décide de faire appel à la société Anima Net pour refondre le site
- Approuve à cet effet le contrat de prestations tel qu'indiqué ci-dessus
- Autorise le maire à signer ce contrat
- Donne tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pas de question. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

C. DEQUESNE	D. BENOIST	E. BLOQUEL	P. BOULIER
D. COURTOIS	F. DENOYER	T. GIBOREAU	E. LABOULLE
ABSENT			ABSENTE
C. LECOMTE-LEHMANN	C. LELIEVRE	C. LETOUE	JM. SUEUR
	POUVOIR		
M. TARLIÉ	MC. TRÉBOT		
ABSENT	POUVOIR		

